

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.452.004.1 DU 24 SEPTEMBRE 1993

Ensemble de mesurage routier EINF, modèle FORMULE 3000 (PRECISION ORDINAIRE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 4 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE. DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

Equipement Industriel Normand France (EINF),
Grentheville, BP 268, 14013 Caen Cedex.

CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage routiers EINF, modèle FORMULE 3000, sont destinés au mesurage de l'essence, du supercarburant, du pétrole, du gazole et du fuel domestique. Ils peuvent gérer la distribution d'un de ces produits sur une ou sur deux faces.

Ils sont constitués des éléments suivants :

- un dispositif indicateur électronique de volume EINF, modèle DC 1V, approuvé par la décision n° 87.1.03.452.1.4 du 24 août 1987 (1) ;
- un groupe de pompage et de dégazage SATAM, modèle EPZ 75/3 (3 m³/h) ou EPZ 75/5 (5 m³/h), approuvé par le certificat C.E.E. n° 85.0.01.462.2.3 du 1er juillet 1985 (2) modifié par le certificat C.E.E. n° 87.0.04.462.2.3 du 31 décembre 1987 (3) ;
- un ou deux mesureurs SATAM, modèle MA 26/5 approuvé par le certificat C.E.E. n° 85.0.01.422.1.3 du 26 avril 1985 (4), ou modèle SB 100, approuvé par le certificat C.E.E. n° 92.00.422.001.0 du 28 février 1992 (5) ;
- un ou deux flexibles avec robinets d'extrémité d'un modèle approuvé.

Les ensembles de mesurage routiers EINF, modèle FORMULE 3000, existent en deux versions ("AU" et "S").

La configuration de chaque version est la suivante :

		version "AU"	version "S"
groupe de pompage	nombre	1	1
	débit maximal (m ³ /h)	3 ou 5	5
mesureur	nombre	1	2
	débit maximal (m ³ /h)	5 ou 6	5 ou 6
flexibles		1	2
dispositif calculateur-indicateur		1	2

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1987, page 962.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1985, page 509.

(3) *Revue de Métrologie*, décembre 1987, page 1403.

(4) *Revue de Métrologie*, mai 1985, page 403.

(5) *Revue de Métrologie*, février 1992, page 228.



Les ensembles de mesurage routiers EINF, modèle FORMULE 3000, peuvent être alimentés par un groupe de pompage immergé dans le réservoir de stockage, plusieurs ensembles pouvant être installés sur le refoulement d'une même pompe. Le groupe électropompe est alors remplacé par un purgeur de gaz MOUVEX, modèle PU 3A, approuvé en tant qu'élément inclus dans un ensemble de mesurage par la décision n° 73.074.6.492.3 du 24 mai 1973 (6), modifiée par la décision n° 78.1.02.462.1.3 du 11 juillet 1978 (7). De plus et dans ce cas, la dénomination de la version de l'ensemble de mesurage correspondant est complétée par la lettre "I".

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- débit maximum :
 - versions "AU" : 3 ou 5 m³/h
 - version "S" : 5 m³/h
- débit minimal :
 - versions "AU" : 0,3 ou 0,5 m³/h
 - version "S" : 0,5 m³/h
- pression maximale de fonctionnement : 2 bar
- échelon de volume : 0,1 l
- portée maximale de l'indicateur : 9 999,9 l
- livraison minimale : 10 l.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les ensembles de mesurage faisant l'objet de la présente décision comportent autant de plaques d'identification que de mesureurs.

De plus, le cadran du dispositif indicateur électronique de volume EINF, modèle DC 1V, porte la mention : "Appareil approuvé, réservé à l'usage personnel du détenteur".

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Lors de la vérification des ensembles de mesurage routiers EINF, modèle FORMULE 3000, la vérification du dispositif indicateur électronique de volume EINF, modèle DC 1V, est effectuée selon les modalités définies par la décision n° 87.1.03.452.1.4 du 24 août 1987 (1).

L'émission d'une alarme doit provoquer l'arrêt de la distribution.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Notice descriptive.

Plans de scellement n^{os} 6002-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(6) Revue de Métrologie, mai 1973, page 432.

(7) Revue de Métrologie, juillet 1978, page 602.

NOTICE DESCRIPTIVE

Ensemble de mesurage routier
EINF,
modèle FORMULE 3000

I. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :**I.1. Simple distribution :**

Au décroché du robinet d'extrémité, la remise à zéro est précédée de deux opérations successives réalisées de manière automatique :

- affichage de tous les chiffres 8,
- disparition de toutes indications.

Une anomalie sur l'affichage ne provoque pas l'arrêt de la distribution.

Lorsque les ensembles de mesurage sont munis d'un second point de distribution, la distribution simultanée par les deux points de distribution doit être impossible.

I.2. Double distribution :

Chaque type d'ensembles de mesurage routiers EINF, modèle FORMULE 3000 peut être équipé d'un second point de distribution à distance, appelé "borne satellite", pouvant comporter une carte d'affichage à indications principales. Un bouton poussoir de réarmement pour temporisation peut être disposé sur la borne principale et sur la borne satellite qui lui est affectée.

Sans priorité, l'utilisateur décroche le robinet d'extrémité de la borne principale ou de la borne satellite, provoquant ainsi la mise en fonctionnement du groupe de pompage, la remise à zéro des indications partielles et l'ouverture de l'électrovanne sollicitée (la seconde restant fermée).

En fin de distribution sur le premier poste, l'utilisateur appuie sur le bouton poussoir de réarmement pour la temporisation (50 secondes) avant le raccroché du robinet d'extrémité, permettant ainsi la fermeture de la première électrovanne et l'ouverture de la seconde. En décrochant ensuite le second robinet, il peut poursuivre la livraison : les valeurs des deux distributions se cumulent alors sur les dispositifs indicateurs.

L'arrêt de la livraison est assuré par le raccrochage du dernier robinet d'extrémité utilisé.

II. PLAN DE SCELLEMENT :

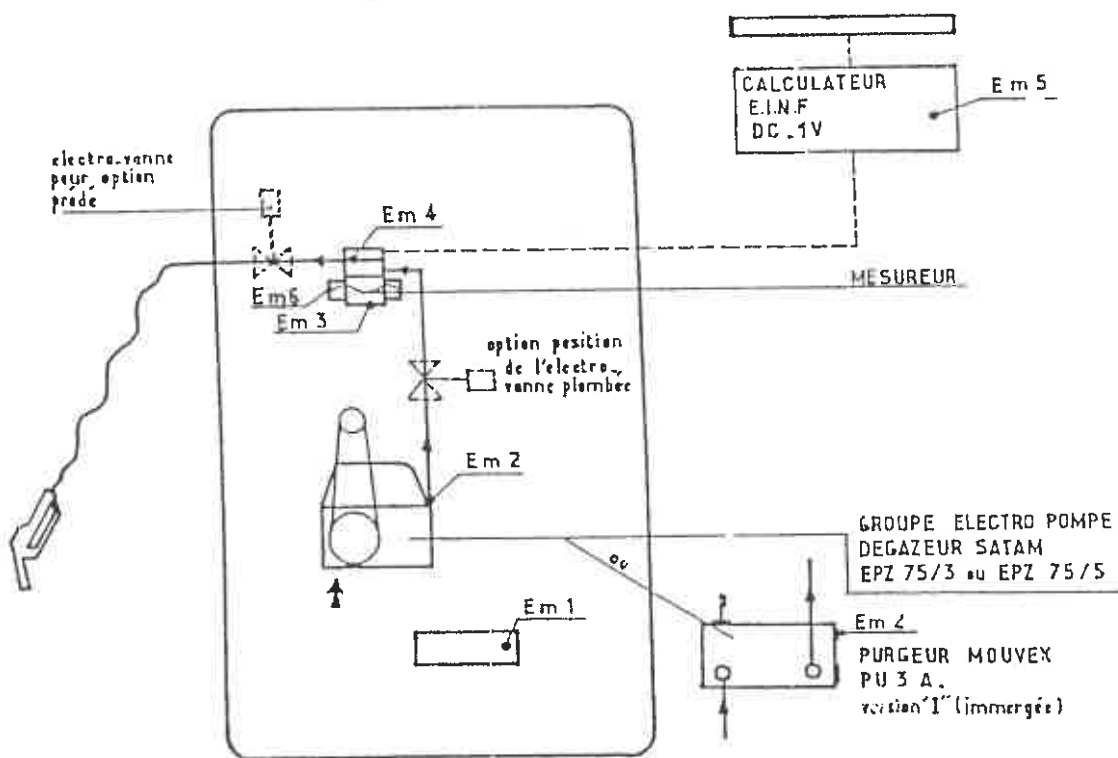
Le plan de scellement est reproduit à l'intérieur de la carrosserie.

- Em1 : scelle la plaque d'identification et de poinçonnage,
- Em2 : interdit le démontage du couvercle du séparateur de gaz,
- Em3 : assure l'inviolabilité du dispositif de réglage du mesureur,
- Em4 : interdit l'accès au totalisateur et à l'émetteur d'impulsions,
- Em5 : scelle le calculateur électronique,
- Em6 : interdit le démontage des culasses du mesureur.

■ N° 6002-1

ENSEMBLE DE MESURAGE ROUTIER EINF, FORMULE 3000

"FORMULE 3000" "AU" autonome - Plan de scellement



■ N° 6002-2

ENSEMBLE DE MESURAGE ROUTIER EINF, FORMULE 3000

"FORMULE 3000" "S" simultané - Plan de scellement

